



Revue de presse 2024

Upsadi



Actions RP Avril à juillet 2024

Upsadi

Récapitulatif

Récapitulatif des actions RP



- **9 communiqué de presse envoyés**
 - 11 interviews réalisées
 - 42 retombées presse



Récapitulatif

Récapitulatif des actions RP



Communiqués	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Envoyés	1	3	2	2

ITW REALISEES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
	1	3	0	7

FORMAT RETOMBÉES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
ONLINE	0	14	4	7
PRINT	0	1	16	0
TV	0	0	0	0





Communiqués de presse d'avril à juillet

CP

Communiqué de presse - avril



  

RETROUVEZ LES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE SUR LE STAND I57

SANTEEXPO PARIS EXPO PORT DE VERSAILLES

Du 21 au 23 mai 2024,
Paris Expo - Porte de Versailles
Hall 7, Stand I57

Les Prestataires de Santé A Domicile vous donnent rendez-vous au salon SantExpo, le rendez-vous annuel de la santé et du médico-social.

Vieillissement de la population, prévalence des maladies chroniques, tensions dans les établissements de santé, manque de ressources médicales, virage domiciliaire... Les défis auxquels est confronté le système de santé sont nombreux ! Les prestataires de santé à domicile (PSAD) sont un maillon essentiel du système de santé qui accompagnent 3,5 millions de patients, assurent le lien ville/hôpital, et contribuent à la coordination entre les acteurs. Forts d'un important maillage territorial et disponibles 7J/7 24h/24, ils permettent, grâce à leur expertise, de répondre à une attente forte des personnes de pouvoir être soignées chez elles et à y demeurer le plus longtemps possible.

La FEDEP'SAD (Fédération des prestataires de santé à domicile) et l'UPSAIDI (Union des prestataires de santé à domicile indépendants) sont les deux principales organisations représentatives des PSAD : ensemble elles rassemblent plus de 800 entreprises et plus de 80% des 33 000 salariés de la branche, dont 8 600 professionnels de santé.

Par leur participation au salon SantExpo, qui aura pour thème cette année « bâtir la santé de demain », la FEDEP'SAD et l'UPSAIDI mettront en lumière les défis auxquels font face les PSAD et en quoi ils sont un maillon essentiel pour construire un système de santé plus efficient.

"Les PSAD, le maillon essentiel des parcours hôpital/ville"

Cette Agora proposée par la FEDEP'SAD et l'UPSAIDI démontre la pertinence du secteur à travers trois parcours emblématiques de leur cœur de mission : les soins de support et nutrition des patients atteints de cancer, la prise en charge des patients diabétiques sous pompe, l'accompagnement personnalisé des patients nécessitant un fauteuil roulant.

Rendez-vous le mercredi 22 mai à 11h15 à l'AGORA Patients de SantExpo

Accréditation obligatoire auprès de :
Sylvie Fontenot sylvie@fontenot.com - 06 72 82 42 18
Aelya Nolret aelya@nolret.com - 06 52 03 13 47

Les PSAD, c'est quoi ?



CP

Communiqués de presse - mai



SantExpo, du 21 au 23 mai 2024, accueille pour la première fois les PSAD

Santé à domicile : Résultats d'un sondage Opinionway inédit. Les Français plébiscitent la prise en charge des soins à leur domicile

79% face à la perte d'autonomie liée à l'âge

73% pour la fin de vie

65% face à une maladie chronique

Paris, le 16 mai 2024 – Présente pour la première fois au salon SantExpo, les deux principaux syndicats représentant les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), la FEDEPSAD et l'UPSADI, donnent la parole aux Français sur la prise en charge de leur santé à domicile. A travers une étude inédite menée par OpinionWay, les PSAD constatent de fortes attentes dans ce domaine, auxquelles ils peuvent répondre.

Les soins à domicile plébiscités

Les Français ayant déjà eu recours des prestataires de santé à domicile, sont largement satisfaits de cette expérience. Ils mettent en avant :

- le sentiment de sécurité pendant le traitement (90%),
- la qualité des échanges avec les professionnels de santé (88%)
- ou encore la facilité des prises en charge (84%).
- Les patients ont également apprécié la disponibilité 24h/24 et 7/7 des professionnels (78%).

Les soins à domicile, l'avenir du système de santé selon les Français

Les Français pladent nettement en faveur d'une prise en charge à domicile, préférée à une hospitalisation, que ce soit :

- pour la perte d'autonomie liée à l'âge (79%),
- la fin de vie (73%),
- le traitement d'une maladie chronique (66%)
- ou à la suite d'une opération (68%).

En particulier, les Français âgés de 50-64 ans seraient les plus à même d'avoir recours aux soins à domicile :

- perte d'autonomie liée à l'âge (92% contre 56% des 18-24 ans),
- maladie chronique (71% contre 53% des 18-24 ans),
- après une opération (88% contre 35% des 18-24 ans).

Les soins à domicile : oui, mais avec quelques pré-requis selon les Français

A l'appui de ce sentiment de satisfaction global vis-à-vis des soins à domicile, un Français sur deux conforte la nécessité de développer davantage ce type de prise en charge dans le confort de leur lieu de vie.

« Les Français considèrent donc essentiel de garantir la disponibilité des professionnels, la proximité et le contact humain, la parantie d'une interface avec le prescripteur, mais aussi la sécurité des soins. Or, ce sont précisément les atouts et savoir-faire actuels des PSAD qui leur reconnaissent les patients qu'ils accompagnent, comme en témoignent les résultats de notre sondage inédit. A travers



CP

Communiqués de presse - mai



Omnipod 5 : vers une remise en cause du modèle de prise en charge des patients diabétiques sous pompe à insuline en France

Paris, le 17 mai 2024

Le 7 mai, le Ministère de la Santé a publié, dans la précipitation et sans aucune prise en compte des propositions formulées à plusieurs reprises par les Prestataires de Santé à Domicile via nos organisations, l'arrêté de nomenclature et l'avis tarifaire relatif au système de boucle semi-fermée Omnipod 5.

La boucle semi-fermée est une innovation de rupture qui est en train de transformer considérablement la prise en charge des patients diabétiques sous pompe en permettant une amélioration rapide de leur équilibre glycémique et donc une réduction du risque de complications à court terme (urgences métaboliques par hyperglycémie et acidocétose ou par hypoglycémie) et à long terme (microangiopathie, macroangiopathie, pied diabétique...).

Omnipod 5 est le premier système de boucle semi-fermée « patch », de fait très attendu, par les patients ; son utilisation, sur prescription médicale, représente une option pour des personnes diabétiques qui ne souhaitent pas se tourner vers des systèmes tubulaires avec cathétères.

La FEDEPSAD et l'UPSADI, dont les adhérents accompagnent plus de 90% des 105 000 patients diabétiques sous pompe à insuline, déplorent que les conditions prévues rendent le déploiement de l'Omnipod 5 non viable économiquement si l'on veut maintenir un niveau d'accompagnement et de soutien aux patients qui soit conforme aux attentes en matière de santé publique.

En effet, malgré des alertes répétées depuis plus de deux ans, la nomenclature et les tarifs publiés sont insoutenables et remettent en cause la capacité des prestataires à continuer à maintenir la prise en charge nécessaire pour le suivi des patient, essentielle à leur observance : une prise en charge qualitative et personnalisée que les patients plébiscitent dans toutes les enquêtes de satisfaction.

Les tarifs publiés le 7 mai 2024 ne couvrent pas l'ensemble des coûts des prestataires et notamment l'acquisition des dispositifs médicaux, des capteurs de mesure de glucose et les consommables en quantité nécessaire pour chaque patient qui sont en réalité supérieures à celles prévues de manière théorique dans la nomenclature. De plus, ces tarifs ne permettent pas de financer la formation ainsi que les interventions auprès des patients de nos infirmières salariées et formées aux systèmes de boucles semi-fermées déjà existants. Dans ces conditions, les PSAD ne pourront pas s'engager dans le déploiement de ce nouveau dispositif innovant et par conséquent tous les patients n'en bénéficieront pas.

Près de 25 ans après l'inscription à la liste des produits et prestation remboursables (LPPR) des premières pompes à insuline, les PSAD ont fait la preuve de leur capacité à faire adopter par les patients les innovations technologiques successives : pompes à insuline filaires, pompes dites

<https://www.upsadi.fr/omnipod-5-vers-une-remise-en-cause-du-modele-de-prise-en-charge-des-patients-diabetiques-sous-pompe-a-insuline-en-france/>





Communiqués de presse - mai

CP



Communiqué de presse

Santexpo, du 21 au 23 mai 2024, accueille pour la première fois la Fedepsad et l'Upsadi « De l'hôpital à la ville, il n'y a qu'un PSAD » :

Les représentants des Prestataires de santé à domicile formulent leurs propositions pour construire le système de santé de demain, et l'avenir de la santé à domicile

Paris, le 21 mai 2024 – « Bâtir la santé de demain » : un thème fl rouge pour l'édition 2024 du salon Santexpo particulièrement pertinent pour les Prestataires de santé à domicile (PSAD), qui prennent part pour la première fois à cet événement réunissant tous les acteurs du secteur de la santé.

Les représentants démontrent en quoi les PSAD sont aussi des acteurs de la construction du système de santé de demain !

Dans une volonté réaffirmée de présenter les défis auxquels font face les PSAD et expliquer leur rôle essentiel pour les patients et les professionnels de santé, la FEDEPSAD (Fédération des Prestataires de Santé à Domicile) et l'UPSADI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) seront présents pendant toute la durée du événement. Au-delà d'une Agora dédiée au rôle des PSAD dans les parcours de soins de la ville à l'hôpital, ils proposeront sur leur stand des animations propices aux réflexions sur l'avenir de la prise en charge des soins à domicile.

Veillissement de la population, prévalence accrue des maladies chroniques, tensions dans les établissements de santé et manque de ressources médicales, virage domiciliaire... les défis structurels auxquels est confronté le système de santé sont nombreux. Dans ce contexte, les PSAD sont devenus des acteurs-clés de la prise en charge à domicile des personnes atteintes de maladies chroniques et aigües, et prévoient d'en faire la démonstration auprès des participants au salon : professionnels de santé, institutions et pouvoirs publics mais aussi au grand public.

« Les PSAD, le maillon essentiel des parcours hôpital-ville » :
une agora qui donne la parole aux patients
Mercredi 22 mai à 11h15 sur l'Agora Patients – Résidents du salon Santexpo

Pour démontrer la pertinence du secteur et la prestation de santé à domicile, les PSAD organisent une Agora articulée autour de trois parcours emblématiques de leur cœur de mission :

- Les soins de support et nutrition des patients atteints de cancer, avec :
• Thierry GUILLAUME (FEDEPSAD) et Kévin CHATARD (UPSADI)
• Le témoignage vidéo de François, patient
Dr. Hanene BOUDABOUS (médecin oncologue)

- La prise en charge des patients diabétiques sous pompe, avec :
• Pierre BOUCIER (UPSADI) et Emmanuelle MORRY (FEDEPSAD)
• Damien FERRY, patient
• Sandrine BECCU, infirmière PSAD
• Intervention vidéo des Drs Stéphanie Perdereau et Lucie Cloix, diabétologues





Communiqués de presse - mai

CP


DE L'HÔPITAL À LA VILLE
IL N'Y A QU'UN PSAD
RETROUVEZ LES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE SUR LE STAND 157
UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE INDEPENDANTS

Santexpo et Salon Infirmier, du 21 au 23 mai 2024

Les infirmiers PSAD engagés aux côtés des infirmiers libéraux pour répondre au défi du virage ambulatoire

Paris, le XX mai 2024 – Pour la première année, les Prestataires de santé à domicile (PSAD) seront présents au salon Santexpo, qui joue un autre rendez-vous incontournable du cœur de la santé : le salon Infirmier. Ces deux salons seront une formidable opportunité pour échanger avec l'ensemble des acteurs du domicile et leurs représentants sur l'avenir du système de santé et ses enjeux, mais surtout, de mettre en lumière les binômes IDEC/IDEL.

Les PSAD, qui emploient 6 500 professionnels de santé dont plus de 3000 infirmiers de coordination salariés des PSAD (IDEC), travaillent en complémentarité avec les professionnels de santé de ville et notamment avec les infirmiers libéraux (IDEL).

Les binômes IDEL / IDEC forment, en effet, en complément de l'Hospitalisation à domicile (IAD), des duos d'experts sur le terrain.

Des travaux conjoints ont ainsi déjà été entrepris entre les représentants des PSAD et ceux des IDEL :

- La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) et la Fédération nationale des infirmiers (FNI), premier syndicat infirmier, ont signé l'an passé un accord conventionnel visant à valoriser la complémentarité, entre IDEL et IDEC PSAD, dans la prise en charge des patients perfusés à domicile.
- Ce document précise les rôles respectifs de chacun des deux acteurs, en complémentarité, autour du patient et pour chaque étape de la prise en charge, de la sortie hospitalière à la réalisation du traitement et du suivi, l'organisation du retour à domicile ou encore la formation du patient.
- La prise en charge des soins palliatifs en ville a également fait l'objet d'un travail commun¹ entre la FEDEPSAD, l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI) et la FNI. Une série de propositions communes a été soumise aux experts et au gouvernement dans le cadre du projet de loi sur la fin de vie, en cours d'examen.² L'intégration des binômes IDEL/IDC aux équipes de soins palliatifs, le renforcement de la formation des professionnels de la fin de vie à domicile ou encore la valorisation dans les nomenclatures de l'action des binômes, faisaient partie de ces propositions.

La FEDEPSAD et l'UPSADI souhaitent poursuivre les synergies engagées entre les IDEC PSAD et les infirmiers libéraux, en concertation et en complémentarité, dans l'intérêt des patients suivis à domicile.

¹https://www.fedepsad.fr/communiques/FEDEPSAD_1683877832_2023_Convention_Cadre_IDEL_IDEC_VD.pdf
²https://www.fedepsad.fr/communiques/FEDEPSAD_1695034164_Plaidoyer_fin_de_vie_au_domicile_version_one_page_VF_rebut_experts.pdf





Communiqués de presse - juin

CP



Communiqué de presse

Inflation : toujours pas d'accalmie...et pas davantage pour les baisses tarifaires Pour les Prestataires de Santé A Domicile, la situation devient alarmante

Paris, le 10 juin 2024 – Alors que certains se réjouissent – un peu trop vite – d'une sortie de crise et d'un ralentissement de l'inflation, les Prestataires de Santé A Domicile, eux, continuent d'enregistrer des hausses de leurs charges, tout en étant soumis à des baisses de tarifs de leurs prestations. Une situation devenue insupportable pour les 2350 entreprises du secteur, dont 82% sont des TPE ou PME.

Comme tous les semestres depuis un an, l'UPSADI révèle les données actualisées de ses index UPSADI/Xerfi de coûts par activité. Force est de constater que l'inflation est toujours là...

33 000. Les Prestataires de santé à domicile représentent pas moins de 33 000 emplois non délocalisables en France, directement menacés par une inflation qui ne cesse d'augmenter, et qui met en péril l'équilibre de tout un secteur, pourtant essentiel à 4 millions de patients pour la prise en charge de leur santé et de leurs traitements à domicile.

Depuis 2023, l'Upsadi et le cabinet Xerfi révèlent tous les semestres les résultats de l'outil qu'ils ont développé au service de la régulation des dépenses de santé.

Les données issues de leurs analyses s'appuient sur 3 index de coûts, correspondant aux 3 secteurs d'activités principaux (assistance Respiratoire, Perfusion-Nutrition-Insulinothérapie et Maintien à domicile) permettant ainsi aux PSAD de disposer d'une visibilité réelle et objective sur la situation du secteur.

Pour l'année écoulée, comme depuis plus de 10 ans, alors que les tarifs des prestations de santé à domicile n'ont connu que des baisses (équivalant à plus de 700 M€), les coûts ont considérablement augmenté :

- +4,1% pour les activités du segment Respiratoire
- +3,1% pour les activités de Perfusion Nutrition Insulinothérapie (PNI)
- +2,6% pour les activités du Maintien à Domicile (MAD)

« Quand nous avons initié la création de notre outil de cartographie de l'évolution des coûts impactant le secteur de la santé à domicile, basés sur des indicateurs et une méthodologie reconnus sur d'autres secteurs d'activités, nous avions l'espoir d'être enfin entendus, et de pouvoir échanger de façon objective avec les autorités, pour à minima mettre fin à la baisse des tarifs de nos prestations. Mais cela n'a pas été le cas, et l'Etat a décidé de poursuivre dans sa logique comptable court-termiste, sans entendre les impacts que cela pourrait avoir sur nos entreprises, sur les emplois, et ce, alors que de premiers plans de sauvegarde de l'activité ont d'ores et déjà été annoncés dans notre secteur. La pression sur les PSAD continue à se resserrer car ils vont devoir absorber, une nouvelle fois, des baisses de tarifications sur certaines de leurs activités, là où d'autres acteurs du système de santé se voient attribuer des crédits supplémentaires. » explique Didier Daoulaas - Président de l'Upsadi.

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladie.



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



CP

Communiqués de presse - juin



Communiqué de presse

Publication du référentiel des "Bonnes pratiques professionnelles des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériel (PSDM)" par la Haute Autorité de Santé

L'Upsadi se félicite de cette première étape vers la reconnaissance des métiers de la prestation de santé à domicile

Paris, le 21 juin 2024 – C'est une nouvelle étape vers la reconnaissance des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) qu'a franchi la Haute Autorité de Santé.

En publiant le référentiel définissant les bonnes pratiques professionnelles des PSAD/PSDM, après plusieurs mois de travail et de concertation, notamment avec l'Upsadi et plusieurs de ses membres, la HAS pose la première pierre vers la certification des prestataires de santé à domicile, qui garantira, tant aux professionnels de santé qu'aux patients et aux autorités, la qualité et la sécurité de la prise en charge à domicile.

L'Upsadi se félicite de la publication de ce référentiel qui ouvre la voie à une meilleure reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme des PSAD/PSDM, garante de la définition d'un véritable statut d'acteur de santé.

La certification des PSAD/PSDM prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 visait à garantir la qualité et la sécurité de l'activité et des prises en charge.

Ce référentiel première marche vers la certification des professionnels est organisé en quatre chapitres :

- éthique, droits de l'usager et satisfaction de l'usager ;
- distribution du matériel et réalisation de la prestation ;
- fonctions supports (ressources humaines, locaux, systèmes d'information...) ;
- dispositions relatives à la qualité et aux risques.

La certification conditionnera à terme la prise en charge des produits (dispositifs médicaux et consommables) et des prestations remboursables par l'Assurance Maladie.

« Nous avons toujours estimé que la mise en place de la certification de nos métiers était une démarche pertinente, la seule qui puisse aboutir enfin à une reconnaissance des PSAD par le Ministère de la Santé. Nous nous félicitons d'avoir pu contribuer à ce référentiel et d'avoir été entendus. Désormais, nous espérons que les discussions visant à définir un véritable statut d'acteur de santé pour les prestataires seront rouvertes clarifiant notre rôle au quotidien dans le parcours de santé des patients traités à leurs domiciles en complémentarité avec les professionnels de santé. »
explique Didier Doulias - Président de l'Upsadi.

Parallèlement et dans cette même logique de montée en compétences visant à garantir des prises en charges toujours plus qualitatives et leur reconnaissance, l'UPSADI travaille, au sein de la branche, au côté des autres partenaires sociaux la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (COP) permettant aux personnels du secteur d'acquérir les compétences nécessaires à l'apprehension des patients, et l'expertise indispensable sur les dispositifs médicaux complexes servant d'appui aux traitements des patients accompagnés. Actuellement en voie de finalisation, ce COP devrait être mis en place au plus tard en 2025.



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



CP

Communiqués de presse - juillet



Remboursement intégral des fauteuils roulants : les PSAD dénoncent une réforme bâclée et inapplicable

Les syndicats des prestataires de Santé à domicile (FEDEPSAD, UNIPDM, UPSADI) ont été convoqués lundi 1^{er} juillet dans l'urgence avec l'ensemble des parties prenantes par le Ministère de la Santé. Après plus de 2 ans de négociations d'une réforme voulue par le Président de la République et attendue par les usagers, l'administration a annoncé qu'elle mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation. Le ministère aurait décidé de publier en urgence les textes non aboutis, d'une réforme bâclée qui sera inapplicable et inopérante. En plus d'être un leurre pour les usagers, auxquels il ne sera pas possible de fournir des fauteuils roulants adaptés dans les conditions actuelles du texte, cette réforme se soldera par la cassie sociale de tout un secteur professionnel et la disparition d'une filière.

Pour pallier l'absence de financement correspondant à cette promesse politique – parfaitement louable dans son principe – la Direction de la sécurité sociale (DSS) a confirmé hier officiellement sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à nos aînés en perte d'autonomie, supprimant de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat.

Pourtant les professionnels ont fait des contre-propositions réalisistes afin de rendre la réforme opérationnelle et soutenable économiquement. Ces dernières sont restées lettre morte. Nous demeurons résolus aux côtés des usagers que nous accompagnons au quotidien pour faire aboutir une réforme juste et équilibrée.

La FEDEPSAD, l'UNIPDM et l'UPSADI dénoncent la publication précipitée de ces textes [arrêté ministériel de nomenclature et arrêté ministériel portant avis tarifaire] qui entraînera la destruction de milliers d'emplois non délocalisables avec pour conséquence la disparition du service aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

« Quel gâchis ! En 24 mois nous aurions largement eu le temps d'aboutir à un texte équilibré, or nous n'avons jamais été écoutés par l'administration qui se refuse à considérer les réalités économiques des acteurs de la filière. Pourtant, la réussite de cette réforme est encore possible. Aussi, nous en appelons au Président de la République qui peut encore surseoir à cette publication inappropriée, et donner l'impulsion nécessaire à la prise en compte de nos alertes pour sauver l'ambitieuse réforme qu'il a voulue et que nous appelons de nos vœux » déclarent les Présidents des 3 organisations de prestataires.

Contact Presse :

FEDEPSAD : Alexandra DUVAUChELLE - 06 30 29 93 72

UNIPDM : Julia CREPIN - 06 74 60 13 93

UPSADI : Nathalie CREVEUX - 06 60 16 61 40



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS





Communiqués de presse - juillet

CP



Communiqué de presse

Partir en vacances avec un dispositif médical : c'est possible grâce au soutien des Prestataires de Santé à Domicile

Paris, le 25 juillet 2024 – Qu'ils souffrent d'apnée du sommeil, de diabète, de cancer, de la maladie de Parkinson, de la maladie de Crohn, d'insuffisance respiratoire ou de handicaps, ce sont 4 millions de patients en France qui sont conseillés et accompagnés par un Prestataire de Santé à Domicile (PSAD). Pendant tout l'été ces patients peuvent compter sur les PSAD : pour les accompagner mais aussi pour l'entretien, la maintenance ou le dépannage, y compris pendant leurs vacances loin de chez eux ! C'est en effet une mission peu connue des PSAD : accompagner les patients et leur permettre de suivre leur traitement dans les meilleures conditions, que ce soit à leur domicile ou sur le lieu de villégiature : au bord de la mer, à la campagne ou en montagne, en juillet ou en août, les 2 350 entreprises de Prestations de Santé à Domicile réparties sur l'ensemble du territoire continuent d'accompagner tous les patients 24h sur 24 et 7 jours sur 7 !

Pour les professionnels de santé aussi, la disponibilité et la réactivité des PSAD est une chance : de par leur maillage territorial, leur expertise, et la bonne structuration des acteurs, ces professionnels permettent de libérer des lits d'hôpitaux et du temps de soin, tout en améliorant la qualité des prises en charge.

« Pas de trêve estivale pour les Prestataires de Santé à Domicile ! », souligne Didier Daoula, Président de l'Upsadi, qui ajoute : « Nous sommes mobilisés à 100% pour permettre à tous les patients, qu'ils soient suivis par nos soins tout au long de l'année ou de passage, de partir en vacances malgré leur maladie chronique. De plus, pendant les périodes de fêtes chaudes, nous sommes en première ligne pour déployer des protocoles de réhydratation à domicile, et ainsi soulager les services d'urgences. L'été est donc une période propice pour illustrer toute la diversité de nos missions, et tous les services que nous pouvons rendre au système de santé : soulager les soignants, et faciliter la vie des patients ! ».

Des vacances pour tous : les prestations de santé à domicile assurées durant la période estivale

Partir en vacances loin de son lieu de résidence peut être une source de stress pour les patients équipés de dispositifs médicaux : peur de la panne, de la casse, de l'oubli ou du manque de consommables, manque d'informations sur les précautions à prendre... Heureusement, tout au long de l'été, les PSAD répondront présents pour toutes les problématiques et toutes les technologies dont ils sont les experts. Grâce à leur maillage territorial, les entreprises s'engagent ainsi à fournir à tous les patients, qu'ils soient résidents, en vacances de courte ou de longue durée, une qualité de service égale et continue.



« En tant que professionnel voyageant régulièrement à l'étranger, j'ai pu rencontrer des problèmes avec mon appareil de PPC. À chaque fois que j'ai eu besoin d'aide, que ce soit pour un problème technique ou une urgence, le Prestataire de Santé à Domicile (PSAD) a rapidement trouvé des solutions efficaces, même à des milliers de kilomètres de chez moi. Et dès que j'ai besoin de me faire suivre, comme des rendez-





Interviews d'avril à juillet



Interview réalisée en avril

Notre temps

Le 04/04/2024

Echange au sujet du diabète avec
Pierre Bourcier
A paraître en septembre

Interviews





Interviews

Interviews réalisées en mai



Le 21/05/2024

Echange lors de SantExpo avec
Didier Daoulas et Didier Perrin
Sujet paru le 22/05



Le 22/05/2024

Echange lors de SantExpo avec
Didier Perrin + entretiens
téléphoniques informels
A voir si parution, en attente



Le 23/05/2024

Tournage lors de SantExpo avec
Nicolas Balmelle et Didier Rixein
A voir si parution, en attente





Interviews

Interviews réalisées en juillet



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH
Sujet à paraître



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux
et un adhérent local
Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH
Sujet à paraître



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH
Sujet paru le 03/07





Interviews

Interviews réalisées en juillet



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH
Sujet à paraître



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH
Sujets parus les 04/07 et 05/07



Le 04/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH
Sujet paru le 05/07





Interviews réalisées en juillet

le Moniteur
des pharmacies

Le 05/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux

Sujet : réaction de l'Upsadi à la
réforme VPH

Sujet paru le 05/07

Interviews





Retombées presse d'avril à juillet

Récapitulatif

Récapitulatif des retombées presse / sujets



- **42 retombées presse Upsadi**
 - **Sondage** : 27
 - **SantExpo** : 1
 - **Omnipod 5** : 1
 - **Profession PSAD** : 1
 - **Inflation** : 2
 - **HAS** : 2
 - **VPH** : 7
- Nos adhérents dans la presse : 1



Résultats actions Relations presse - mai



GEROSCOPIE

16 MAI 2024

Géroskopie

RDV DU 21 AU 23 MAI POUR LA 58E ÉDITION

Quelle santé pour demain ?

SantExpo, le rendez-vous des secteurs sanitaire et médico-social se tient cette année du 21 au 23 mai Porte de Versailles à Paris avec un thème fil rouge « Bâtir la santé de demain » et une symbolique : la célébration du centenaire de la FHF.

11h15-12h : Les PSAD,
maillons essentiels des par-
cours hôpital/ville

Vieillissement de la population,
prévalence accrue des malades chroniques, tensions dans les établissements de santé et manque de ressources médicales, virage domiciliaire... Les défis structurels auxquels est confronté notre système de santé sont nombreux. Dans ce contexte, les prestataires de santé à domicile (PSAD) sont

devenus des acteurs-clés de la prise en charge à domicile des personnes atteintes de maladies chroniques et aigus.



OMNIPOD 5

Résultats actions Relations presse - mai



CADUCEE.NET

17 MAI 2024



CADUCEE.NET

Les PSAD dénoncent les conditions économiques imposées pour le déploiement de l'Omnipod 5



Le 7 mai 2024, le Ministère de la Santé a publié un arrêté de nomenclature et un avis tarifaire concernant le système de boucle semi-fermée Omnipod 5. Cette décision, prise sans consultation préalable des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), suscite des inquiétudes quant à l'avenir de la prise en charge des patients diabétiques sous pompe à insuline. L'absence totale de dialogue avec les PSAD lors de la publication de cet arrêté reflète une gestion irresponsable et déconnectée de la réalité du terrain par le gouvernement.

La FEDEPSAD et l'UPSADI restent ouvertes au dialogue avec les autorités pour trouver des solutions garantissant la pérennité du service offert et la qualité de la prise en charge des patients sous insulinothérapie par pompe et boucle semi-fermée. Il semble impératif que le gouvernement revoie sa position et prenne en compte les réalités économiques et les besoins des prestataires de santé à domicile. Sans quoi, c'est l'ensemble du système de prise en charge des patients diabétiques qui est en danger.

https://www.libération.fr/societe/sante/remboursement-integral-du-fauteuil-roulant-la-fausse-promesse-de-macron-et-la-grande-angoisse-des-personnes-handicapées-20240204_6WHH4Q6TYBCRRA2YTRBQY73274/



PROFESSION PSAD et SONDAGE

Résultats actions Relations presse - mai



HOSPIMEDIA.FR

22 MAI 2024

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Santexpo

Les prestataires de santé à domicile invisibilisés défendent leurs compétences

Publié le 22/05/24 -
14h13

Présents pour la première fois à Santexpo, la Fedepsad et l'Upsadi viennent représenter les prestataires de santé encore trop ignorés. Ils font le point avec Hospimedia sur leurs revendications et se disent prêts à étendre leur champ d'intervention.

Le salon Santexpo est l'occasion pour eux d'affirmer leur statut d'acteur de santé, à défaut d'une véritable officialisation. La Fédération des prestataires de santé à domicile (Fedepsad) et l'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi) font entendre leur voix en tant que "maillon essentiel des parcours hôpital-ville". Les deux principaux syndicats de Psad ont dédié une conférence à trois parcours qui illustrent ce métier méconnu "même de l'administration" : les soins de support et nutrition des patients atteints de cancer, la prise en charge des patients diabétiques sous pompe et l'accompagnement personnalisé des patients nécessitant un fauteuil roulant.

Un des sujets qui les préoccupent est la réforme concernant les fauteuils roulants, dont les détails ne seront connus qu'à l'échéance (lire notre article). "Étendez la prise en charge à 90% des fauteuils risque de rallonger les délais d'accès pour les patients", a expliqué Didier Perrin, membre exécutif de la Fedepsad, à Hospimedia ce 21 mai. L'Upsadi se dit lui aussi inquiet quant à l'organisation du parcours pour le patient infin "de ne pas aboutir à l'effet inverse de ce qui est recherché". Malgré une réforme "encore loin de la concrétisation", les deux syndicats se réjouissent d'être de nouveau inclus dans les réunions avec la Direction de la sécurité sociale pour parler de la réalité du terrain.

Un statut toujours en attente

Des dysfonctionnements apparaissent en effet lorsque leur retour n'est pas pris en compte, soulignent ils, comme pour certains dispositifs innovants. Dernièrement, la nomenclature et les tarifs publiés concernant le système de boucle semi-fermée Omnipod 5, très attendu par les patients, sont considérés comme "insoutenables" par les Psad qui n'ont pas été associés aux discussions. Cette situation explique leur insistance à obtenir le statut d'acteur de santé, promis par le ministère il y a déjà

Téléchargé depuis l'espace abonné
<https://www.hospimedia.fr>
Version complète - Parcours DEBACHER
HOSPIMEDIA

plus d'un an, et avec lui un cadre réglementaire beaucoup plus strict. "Nous voulons aussi une certification comme le préconisait le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, qui est un engagement de qualité de nos prestations", souligne Didier Daoula, président de l'Upsadi. Aucun des deux sujets n'avance : sur le statut, la mission confiée par le ministère à la Direction de l'offre de soins n'a pas donné lieu à une réunion depuis septembre 2023, tandis que le référentiel est bouclé depuis des mois mais la définition des modalités de la certification est au point mort. Prévue pour le 1er janvier 2024, la certification a été reportée à 2025.

Les Français satisfaits de leur prise en charge

Les Psad mettent en avant la satisfaction exprimée par les patients qu'ils prennent en charge. D'après un sondage Opinionway dévoilé le 16 mai, 90% des Français soulignent un sentiment de sécurité pendant le traitement et la même proportion parmi ceux âgés de 50-64 ans souhaite privilégier le domicile pour la porte d'autonomie liée à l'âge. Pourtant, seuls 15% des répondants connaissent les prestataires de santé à domicile. Au besoin de visibilité du métier s'ajoutent une demande de tarification à l'efficience et une refonte du modèle de rémunération, alors que plusieurs acteurs du secteur ont engagé des plans sociaux ou se sont retirés de certaines activités faute de moyens. En 2023, les prestataires de santé à domicile ont pris en charge 4 millions de patients à domicile, soit un demi-million de plus qu'il y a deux ans.

Etendre l'intervention des Psad à d'autres domaines

Concernant l'oncologie, les Psad appellent à faciliter les prises en charge à domicile, notamment en rendant disponibles en rétrocession certaines molécules pour que les prestataires assurent les perfusions, comme c'est le cas pour la chimiothérapie ou la nutrition parentérale. Ils assureront ainsi davantage la coordination du retour à domicile avec leurs 33 000 salariés, complémentairement à l'HAD. "Les Psad ont un maillage territorial important, nous n'avons pas de zone blanche et nous sommes disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept", affirme le président de l'Upsadi. Disposant des compétences de terrain, les prestataires sont prêts à apporter beaucoup plus qu'ils ne le font déjà et regrettent que la "collaboration tous azimuts" instaurée pendant la période Covid n'ait pas perduré. Les syndicats demandent par ailleurs à devenir acteur de l'hémodialyse à domicile.



Résultats actions Relations presse - mai

BREIZH-INFO.FR

19 MAI 2024

The screenshot shows the Breizh-Info.fr homepage with a navigation bar including POLITIQUE, INTERNATIONAL, SOCIÉTÉ, ECO, CULTURE & PATRIMOINE, and LOCAL. Below the navigation is a large image of a man in a suit and a woman in a green dress. A blue banner at the bottom left reads "Kanté Social". The main headline in white text on the image says "73% des Français plébiscitent la prise en charge à domicile pour la fin de vie". At the bottom of the image, there is a small note: "Publié le 19 mai 2024" and "à Consulter".

<https://www.breizh-info.com/2024/05/19/233128/73-des-francais-plebiscitent-la-prise-en-charge-a-domicile-pour-la-fin-de-vie/>

SONDAGE

CAPGERIS.FR

21 mai 2024



Santé à domicile : Résultats d'un sondage
Opinionway inédit

Les Français plébiscitent la prise en charge des soins à leur domicile

Publié le 21 mai 2024

<https://www.capgeris.com/services-et-maintien-a-domicile-353/sante-a-domicile-resultats-d-un-sondage-opinionway-inedit-a47410.htm>





Résultats actions Relations presse - mai

INFIRMIERS.COM

22 MAI 2024

The screenshot shows the homepage of infirmiers.com. At the top, there's a banner for the 'Prix Galien France' competition. Below it, a navigation bar includes links for 'À LA UNE', 'PROFESSION IDE', 'IPN & SPÉ', 'EXERCICE LIBÉRAL', 'ÉTUDIANTS', 'FORMATION PRO', 'EMPLOI', and a search icon. A sub-navigation bar below shows categories like 'Actu sociale', 'Compétences et rôle propre', 'Concepts de soins', 'Ethique et soins', 'Histoire et santé', 'International', 'Intergre', 'Ondre informer', and 'Rebuts'. A sidebar on the right features a section titled 'PARCOURS PERSONNALISÉS EN ONCOLOGIE' with a sub-section 'Comment optimiser la collaboration'.

<https://www.infirmiers.com/profession-ide/1-francais-sur-2-juge-qu'il-faut-developper-la-prise-en-charge-domicile>

MEDISITE.COM

22 MAI 2024

Les Français préfèrent la prise en charge des soins à leur domicile

Selon un récent sondage réalisé par OpinionWay, la grande majorité des Français plébiscitent la prise en charge de soins chez eux, au détriment des hôpitaux ou des établissements de santé... Dans de nombreux cas, l'hospitalisation peut se poursuivre au domicile des patients, nécessitant une surveillance et des soins de la part de professionnels de santé qui se déplacent chez eux.

Prise en charge des soins à l'hôpital ou à domicile ? Si vous préférez rester chez vous pour vous faire soigner, alors vous êtes comme la majorité des **1 074 Français sondés** sur ce sujet d'avenir. En effet, les résultats du sondage OpinionWay pour les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) affichent une très nette préférence des Français pour ce type de prise en charge. Ils sont 79% à la préférer à l'hôpital **pour la perte d'autonomie liée à l'âge**, 73% pour **la fin de vie** (si les conditions le permettent) et 65% **face à une maladie chronique** (cancer, Alzheimer...). Les résultats sont plus partagés à la suite d'une opération : 58% pour une prise en charge à la maison, contre 40% à l'hôpital (2% ne se prononcent pas).

<https://www.medsite.fr/maintien-a-domicile-les-francais-preferent-la-prise-en-charge-des-soins-a-leur-domicile.5713294.1252770.html>

SONDAGE



SONDAGE

Résultats actions Relations presse - mai

SENIORACTU.FR

23 MAI 2024



Les Français largement en faveur de la prise charge des soins à domicile

Participant pour leur première apparition à SantExpo, la FEDEPSAD et l'UPSADI, syndicats majeurs des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), ont choisi d'interroger les Français sur leurs expériences de soins à domicile. Cette démarche s'appuie sur une enquête exclusive réalisée par OpinionWay. Voici un aperçu des résultats obtenus...

https://www.senioractu.com/Les-Francais-largement-en-faveur-de-la-prise-charge-des-soins-a-domicile_a25791.html





Résultats actions Relations presse - mai

PRESSE AGENCE.FR

23 MAI 2024



A LA UNE INFOS NATIONALES INFOS PACA EVASION ARCHIVES SPORT PETITES AFFICHES



SONDAGE

PARIS : SONDEAGE
OPINIONWAY – 73% DES
FRANÇAIS PLÉBISCITENT LA
PRISE EN CHARGE À DOMICILE POUR LA FIN DE VIE

FLORIANE DUMONT

23 MAI 2024

INFOS NATIONALES

PARTAGER :



LES FRANÇAIS ET LES SOINS À DOMICILE



Les Français souhaitent privilégier le domicile pour la plupart des prises en charge

Pour un Français sur deux, il est nécessaire de développer les prises en charge à domicile

- Perte d'autonomie liée à l'âge (79%)
- Fin de vie (73%)
- Maladie chronique (65%)
- Après une opération (58%)



7 Français sur 10 souhaitent bénéficier d'un accompagnement à domicile pour la fin de vie



Gérer le consentement aux cookies

<https://presseagence.fr/paris-sondage-opinionway-73-des-francais-plebiscitent-la-prise-en-charge-a-domicile-pour-la-fin-de-vie/>



SONDAGE

Résultats actions Relations presse - mai



POURQUOI DOCTEUR.FR

27 MAI 2024



The work platform
that gets you results



QUESTION D'ACTU

Sondage

Fin de vie : 7 Français sur 10 souhaitent
bénéficier d'un accompagnement à domicile

Par [Mathilde Debry](#)

Plus de 70 % des Français ne souhaitent pas terminer leurs jours à l'hôpital, selon un nouveau sondage.

Alors que le nouveau projet de loi sur la fin de vie est actuellement examiné à l'Assemblée nationale, un sondage mené par OpinionWay à la demande de la FEDEPSAD et de l'UPSADI révèle que la grande majorité des Français souhaitent mourir chez eux.

<https://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/47885-Fin-vie-7-Francais-10-souhaitent-beneficier-d-un-accompagnement-domicile>



SONDAGE

Résultats actions Relations presse - mai



SILVER ECO.FR

24 MAI 2024



Solutions Bien-Vieillir ▾

Acteurs SilverEco ▾

Santé à domicile : les résultats d'un sondage exclusif Opinionway

Les deux principaux syndicats des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), la FEDEPSAD et l'UPSADI, donnent la parole aux Français concernant la prise en charge de leur santé à domicile. Grâce à une étude exclusive menée par OpinionWay, les PSAD constatent de fortes attentes dans ce domaine, auxquelles ils sont en mesure de répondre.

<https://www.silverecco.fr/sante-a-domicile-les-resultats-dun-sondage-exclusif-opinionway/311643841>



SONDAGE

Résultats actions Relations presse - mai

66 MILLIONS D'IMPATIENTS.FR

27 MAI 2024



ACTUALITÉS : 66 MILLIONS D'IMPATIENTS

Des soins palliatifs précoce pour
mieux vivre la fin de vie : l'expérience
du CH de Bligny, dans l'Essonne

27 MAI 2024

Selon les résultats de l'enquête Opinionway sur Les Français et la prise en charge à domicile, publiée en avril 2024, 73 % des personnes interrogées indiquent préférer une prise en charge à domicile pour leur fin de vie. Eu égard entre autres au vieillissement de la population, il y aura à l'avenir plus de personnes malades à soulager et d'aideants à soutenir. Respecter la volonté des personnes de rester chez elles implique de décenter la prise en charge palliative et l'accompagnement de la fin de vie des Unité de Soins Palliatifs (USP), aux capacités insuffisantes et aux coûts élevés, vers le domicile.

<https://www.france-assos-sante.org/2024/05/27/des-soins-palliatifs-precoce-pour-mieux-vivre-la-fin-de-vie-lexperience-du-ch-de-bligny-dans-lessonne/>



SONDAGE

Résultats actions Relations presse - mai



SANTE MAGAZINE.FR

28 MAI 2024

The screenshot shows a news article from Santé Magazine. At the top, the magazine's logo is visible. Below it, a headline asks: "Partagez-vous l'avis de 73 % des Français concernant le choix de leur fin de vie ?". Below the headline is a photograph of a woman in a blue uniform pushing a wheelchair with an elderly woman in a yellow cardigan. They are looking out of a window at a garden.

Dans le même temps, un sondage mené par OpinionWay pour la FEDEPSAD (Fédération des Prestataires de Santé à Domicile) et l'UPSADI (Union de Prestataires de Santé à Domicile) révèle que **la grande majorité des Français souhaitent mourir chez eux**. Précisément, sept Français sur dix aimeraient bénéficier d'un accompagnement à domicile pour la fin de vie.

<https://www.santemagazine.fr/actualites/actualites-sante/dcouvrez-ce-que-veulent-les-francais-pour-leur-fin-de-vie-1089876>





Résultats actions Relations presse - mai

ESTEVAL.FR
29 MAI 2024

The screenshot shows the top navigation bar of the Esteval Editions website. It features the 'Esteval EDITIONS' logo, followed by social media icons for Facebook and LinkedIn. Below the bar are two buttons: 'L'entreprise' and 'Nos partenaires'. A green horizontal bar below the navigation bar contains the text 'Actualités'.

29/05/2024

Etudes & Enquêtes



[ETUDE] 73% DES FRANÇAIS PLÉBISCITENT LA PRISE EN CHARGE À DOMICILE POUR LA FIN DE VIE
tendances, études, santé, autonomie, logement, handicap, territoires

Résultats d'un sondage Opinionway inédit

Les Français plébiscitent la prise en charge des soins à leur domicile

- 79% face à la perte d'autonomie liée à l'âge
- 73% pour la fin de vie
- 65% face à une maladie chronique

Présents pour la première fois au salon SantExpo, les deux principaux syndicats représentant les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), la FEDEPSAD et l'UPSADI, donnent la parole aux Français sur la prise en charge de leur santé à domicile.

Via une étude inédite menée par OpinionWay, les PSAD constatent de fortes attentes dans ce domaine, auxquelles ils peuvent répondre.

<https://www.esteval.fr/article.37099.etude-73-pourcents-des-francais-plebiscitent-la-prise-en-charge-a-domicile-pour-la-fin-de-vie>



SONDAGE

SONDAGE

Résultats actions Relations presse - juin



L'ECLAIRER LA DEPECHE, LE BULLETIN DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN, EURE INFOS (print)

4 AU 11 JUIN 2024

73 % des Français veulent finir leur vie à domicile



Un sondage mené par OpinionWay pour la FEDEPSAD (Fédération des Presta-

taires de Santé à Domicile) et l'UPSADI (Union de Prestataires de Santé à Domicile) révèle que la grande majorité des Français souhaitent mourir chez eux. D'après les résultats de cette étude, sept Français sur dix aimeraient rester chez eux pour leur fin de vie. La

prise en charge à domicile est particulièrement privilégiée pour la perte d'autonomie liée à l'âge (79 %), le traitement d'une maladie chronique (65 %) ou la suite d'une opération (58 %). ■

COTE BREST, COTE QUIMPER, LA DEPECHE, LA MARNE, LE COURRIER DE L'EURE, LE JOURNAL D'ABBEVILLE (print)

5 AU 12 JUIN 2024

73 % des Français veulent finir leur vie à domicile



Un sondage mené par OpinionWay pour la FEDEPSAD (Fédération des Presta-

taires de Santé à Domicile) et l'UPSADI (Union de Prestataires de Santé à Domicile) révèle que la grande majorité des Français souhaitent mourir chez eux. D'après les résultats de cette étude, sept Français sur dix aimeraient rester chez eux pour leur fin de vie. La

prise en charge à domicile est particulièrement privilégiée pour la perte d'autonomie liée à l'âge (79 %), le traitement d'une maladie chronique (65 %) ou la suite d'une opération (58 %). ■



INFLATION

Résultats actions Relations presse - juin



CADUCEE.NET

19 JUIN 2024

Inflation persistante et baisse tarifaire : une situation critique pour les prestataires de santé à domicile

19/06/2024 | par Caducee.net | Partager



Alors que certains se félicitent prématûrement d'une sortie de crise et d'un ralentissement de l'inflation, les Prestataires de Santé À Domicile (PSAD) continuent de faire face à une augmentation de leurs coûts, tout en subissant des baisses tarifaires pour leurs prestations. Cette situation est devenue insoutenable pour les 2 350 entreprises du secteur, dont 82 % sont des TPE ou PME.

Des données alarmantes révélées par l'UPSAIDI

Tous les six mois depuis un an, l'Union des Prestataires de Santé à Domicile (UPSAIDI) publie les données actualisées de ses index de coûts par activité, en collaboration avec le cabinet Xerfi. Les résultats sont sans appel : l'inflation demeure une préoccupation majeure.

Les PSAD représentent environ 33 000 emplois non délocalisables en France, désormais menacés par une inflation persistante. Ce secteur, essentiel pour la prise en charge de quatre millions de patients à domicile, voit son équilibre compromis par la hausse continue des coûts.

<https://www.caducee.net/actualite-medicale/16359/inflation-persistante-et-baisse-tarifaire-une-situation-critique-pour-les-prestataires-de-sante-a-domicile.html>





Résultats actions Relations presse - juin

INFLATION

LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR 20 JUIN 2024



20 Juin 2024

Publication du référentiel des « Bonnes pratiques professionnelles des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériel (PSDM) » par la HAS : l'Upsadi se félicite de cette première étape vers la reconnaissance des métiers de la prestation de santé à domicile (Communiqué)

C'est une nouvelle étape vers la reconnaissance des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) qu'a franchi la Haute Autorité de Santé.

En publiant le référentiel démarquant les bonnes pratiques professionnelles des PSAD/PSDM, après plusieurs mois de travail et de concertation, notamment avec l'Union des acteurs de Santé de ses membres, la HAS pose ainsi la pierre vers la certification des prestataires de santé à domicile, qui garantira, tant aux professionnels de santé que patients et aux autorités, la qualité et la sécurité de la prise en charge à domicile.

L'Upsadi se félicite de la publication de ce référentiel qui ouvre la voie à une meilleure reconnaissance d'expertise et du professionnalisme des PSAD/PSDM, garantie de la définition d'un véritable statut d'acteur de santé.

La certification des PSAD/PSDM prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 vise à garantir la qualité et la sécurité de l'activité et des prestations en charge.

Ce référentiel, première marche vers la certification des professionnels est organisée en quatre chapitres :

- enquête, droits de l'usager et satisfaction de l'usager ;
- distribution du matériel et réparation de la prestation ;
- fonctions supports (ressources humaines, locaux, systèmes d'information...);
- dispositions relatives à la qualité et aux risques.

La certification conditionnée à terme à la prise en charge des produits dispositifs médicaux et consommables) et des prestations remboursables par l'Assurance Maladie.

« Nous avons toujours estimé que la mise en place de la certification de nos métiers était une démarche pertinente, laquelle puisse aboutir enfin à une reconnaissance des PSAD au sein du système de santé. Nous nous félicitons davantage encore de ce référentiel et d'avoir été entendus. Nous espérons que les deux derniers visant à définir un véritable statut d'acteur de santé pour les prestataires de services complétent clairifiant notre rôle au quotidien dans le parcours de soins des patients traités à leur domicile en complémentaire avec les professionnels de santé. », explique Didier Daubas – Président de l'Upsadi.

Parallèlement et dans cette même logique de montée en compétences visant à garantir des offres en charges toujours plus qualitatives et leur reconnaissance, une démarche, au sein de la branche auquel l'Upsadi est partenaire sociétale la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) permettant aux professionnels d'accroître leurs compétences nécessaires à l'apprentissage des pratiques et l'exercice indispensable sur les dispositifs médicaux complexes servant d'assistant à l'accompagnement des patients accompagnés. Actuellement en voie de finalisation, ce CQP devrait être mis en place au plus tard en 2025.

Des initiatives telles que la création par la Faculté des Sciences médicales et paramédicales d'Aix-Marseille-Dauphine Universitaire de « Techniques en Prestation de Service et Distribution d'Appareils Médicaux » ouvert aux personnes des PSAD ou aux personnes en recherche d'emploi s'inscrivent également dans cette optique de professionnalisation.

« La certification demande un investissement financier et humain tout à fait significatif pour les entreprises. A l'heure où la certification passe par la certification des acteurs engagés dans la démarche avec conviction, il nous donc hautes de voir que le travail engagé pour la reconnaissance de nos métiers progresse mais la certification n'est pas une fin en soi. Désormais, il nous faut travailler à l'étape suivante », conclut Didier Daubas – Président de l'Upsadi.

L'étape suivante est la redéfinition du rôle et des missions des PSAD au sein du système de santé afin de leur accorder un véritable statut d'acteur de santé. L'Upsadi appelle de ses vœux la reprise des travaux et ce sens initial voilà plusieurs années par la DIGOS. Elle se tient à sa disposition en vue d'aboutir à un résultat qui acte le rôle précieux et complémentaire des PSAD au côté de l'ensemble des acteurs de santé.)

Par : Agence Elycom

Reportez sur : <https://toute-la-veille-acteurs-sante.fr/222829/publication-du-referentiel-des-bonnes-pratiques-professionnelles-des-prestataires-de-services-et-distributeurs-de-materiel-psdm-par-la-has-lupsadi-se-felicite-de-cette-premiere-etape-vers-la-recognition-des-metiers-de-la-prestation-de-sante-a-domicile/>

<https://toute-la-veille-acteurs-sante.fr/222829/publication-du-referentiel-des-bonnes-pratiques-professionnelles-des-prestataires-de-services-et-distributeurs-de-materiel-psdm-par-la-has-lupsadi-se-felicite-de-cette-premiere-etape-vers-la-recognition-des-metiers-de-la-prestation-de-sante-a-domicile/>



REFERENTIEL HAS

Résultats actions Relations presse - juin



HOSPIMEDIA.FR

28 JUIN 2024

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

28 juin 2024

Le référentiel est une première étape vers la reconnaissance des prestataires à domicile

Pour la Fedepsad et l'Upsadi, la parution du référentiel des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel les rapproche d'une reconnaissance comme acteurs de santé. Il reste cependant des étapes avant la certification.

Un premier palier a été franchi vers la certification des prestataires de santé à domicile (Psad). Le secteur salue la parution du référentiel définissant les bonnes pratiques professionnelles des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), publié le 18 juin par la Haute Autorité de santé (lire notre article). Celui-ci a nécessité un travail de plus d'un an avec les acteurs comme la Fédération des prestataires de santé à domicile (Fedepsad), le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (Snadom) ou l'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi). Ce dernier se félicite dans un communiqué de la publication de ce référentiel "qui ouvre la voie à une meilleure reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme des Psad-PSDM, garante de la définition d'un véritable statut d'acteur de santé".

La Fedepsad salue elle aussi dans un communiqué la parution de ce document qui établit "une définition claire des rôles et responsabilités des Psad en tant qu'acteurs de santé". Prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, la certification est attendue avec impatience par les prestataires. Elle sera selon la Fedepsad une "garantie supplémentaire de la qualité et la sécurité des soins" délivrés aux quatre millions de personnes qui recourent aux services des Psad chaque année à leur domicile.

Garanir une mise en œuvre équitable et opérationnelle

La Fedepsad considère qu'il reste des étapes à franchir pour l'application pleine et entière de la certification. Elle insiste sur la notion de faisabilité, estimant que le délai d'opposabilité, fixé par la loi à dix-huit mois à compter de la publication du référentiel, est "trop court" pour permettre à l'ensemble des 3 000 établissements de Psad d'être audités dans les temps. Ajoutant à cela le fait qu'aucun organisme n'a encore été désigné pour faire la certification, la Fedepsad appelle à nouveau le gouvernement à fixer le délai à vingt-quatre mois "pour garantir la lisibilité du dispositif dans son ensemble". Elle attire également l'attention sur la question de la soutenabilité pour que les modalités pratiques de la certification "n'occasionnent pas de contrainte disproportionnée" sur les entreprises, et sur celle de l'équité afin que cette certification soit opposable à tous les opérateurs qui exercent une activité de prestation de santé à domicile.

"La certification n'est pas une fin en soi. Désormais, il nous faut travailler à l'étape suivante", estime de son côté Didier Daoulas, président de l'Upsadi. Il espère que les discussions visant à définir un véritable statut d'acteur de santé pour les prestataires seront rouvertes. Un travail est en cours en parallèle avec les autres partenaires sociaux sur la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Il permettra aux personnels du secteur d'accéder "à des compétences nécessaires à l'apprentissage des métiers et aux meilleures pratiques de soins dispensées, notamment en matière de suivi et de traitement des patients accompagnés". Ce CQP devrait être mis en place au plus tard en 2025. Une professionnalisation dans laquelle s'inscrivent d'autres initiatives, comme la création du diplôme universitaire de technicien en PSDM par la Faculté des sciences médicales et paramédicales d'Aix-Marseille (Bouches-du-Rhône).

<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20240618-qualite-le-referentiel-des-bonnes-pratiques-des-prestataires>



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR

2 juillet 2024



Bâclée, la réforme du remboursement intégral des fauteuils roulants est mort-née (Communiqué)

Les syndicats des prestataires de Santé à domicile (FEDEPSAD, UNPDM, UPSADI) ont été convoqués lundi 1er juillet dans l'urgence avec l'ensemble des parties prenantes par le ministère de la Santé. Après plus de 2 ans de négociations d'une réforme voulue par le Président de la République et attendue par les usagers, l'administration a annoncé qu'elle mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation. Le ministère aurait décidé de publier en urgence les textes non aboutis, d'une réforme bâclée qui sera inapplicable et inopérante. En plus d'être un leurre pour les usagers, auxquels il ne sera pas possible de fournir des fauteuils roulants adaptés dans les conditions actuelles du texte, cette réforme se soldera par la casse sociale de tout un secteur professionnel et la disparition d'une filière.

Pour pallier l'absence de financement correspondant à cette promesse politique – parfaitement louable dans son principe – la Direction de la sécurité sociale (DSS) a confirmé hier officiellement sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à nos aînés en perte d'autonomie, supprimant de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat.

Pourtant les professionnels ont fait des contre-propositions réalisistes afin de rendre la réforme opérationnelle et soutenable économiquement. Ces dernières sont restées lettre morte. Nous demeurons résolus aux côtés des usagers que nous accompagnons au quotidien pour faire aboutir une réforme juste et équilibrée.

La FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI dénoncent la publication précipitée de ces textes (arrêté ministériel de nomenclature et arrêté ministériel portant avis tarifaire) qui entraînera la destruction de milliers d'emplois non délocalisables avec pour conséquence la disparition du service aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

« Quel gâchis ! En 24 mois nous aurions largement eu le temps d'aboutir à un texte équilibré, or nous n'avons jamais été écoutés par l'administration qui se refuse à considérer les réalités économiques des acteurs de la filière. Pourtant, la réussite de cette réforme est encore possible. Aussi, nous en appelons au Président de la République qui peut encore surseoir à cette publication inappropriée, et donner l'impulsion nécessaire à la prise en compte de nos alertes pour sauver l'ambitieuse réforme qu'il a voulue et que nous appelons de nos vœux » déclarent les Présidents des 3 organisations de prestataires.

<https://loute-la-veille-acteurs-sante.fr/223083/baclee-la-reforme-du-remboursement-integral-des-fauteuils-roulants-est-mort-nee-communique/>



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



LE MEDIA SOCIAL.FR

3 juillet 2024



Remboursement des fauteuils roulants : la réforme s'annonce "inapplicable"



En discussion depuis plusieurs années, la réforme devant permettre le remboursement intégral des fauteuils roulants – comme l'a promis l'exécutif – s'accélère. Deux réunions de concertation ont en effet été organisées en urgence, les 21 juin et 1er juillet, réunissant toutes les parties prenantes au ministère de la Santé, en vue de la publication imminente des deux arrêtés ministériels (sur la nomenclature et les tarifs).

Or, les projets de textes présentés conduiraient à la mise en œuvre « d'une réforme inapplicable », dénoncent les syndicats des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD, UNPDM et UPSADI). En cause notamment, « l'insuffisance des budgets prévus qui fait peser une partie de cette réforme sur les prestataires de santé », déplore Alexandra Duvauchelle, déléguée générale de la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD). En particulier, les enveloppes dédiées à la prise en charge de la location des fauteuils ne permettraient pas « de garantir la soutenabilité du dispositif pour les entreprises ».

Autre critique : « malgré la rallonge budgétaire annoncée, certains fauteuils roulants resteraient exclus du prix unique de vente fixé par la Direction de la sécurité sociale ». Une mesure contre laquelle le député sortant, Sébastien Peytavie, s'était mobilisé.

Au final, « en plus d'être un leurre pour les usagers (...), cette réforme se soldera par la casse sociale de tout un secteur professionnel et la disparition d'une filière », alertent les trois organisations, qui appellent le gouvernement à différer la publication des textes.

https://www.lemediasocial.fr/remboursement-des-fauteuils-roulants-la-reforme-s-annonce-inapplicable_yqdcvC



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



YANOUS.COM

3 juillet 2024



Mercredi 3 juillet – Aides techniques/Finances – Fauteuils remboursés au rabais ?



Trois organisations professionnelles concernées par la problématique du remboursement intégral des fauteuils roulants (UPSAIDI, UNPDM et FEDEPSAD) alarment sur la volonté de l'administration de passer en force (lira l'actualité du 30 janvier 2024). En effet, les discussions lancées après la promesse du président de la République, Emmanuel Macron, d'une telle prise en charge n'ont toujours pas abouti alors que les élections législatives anticipées convoquées par le même génèrent une forme de panique : la Direction de la Sécurité Sociale, qui dépend du ministère des Solidarités, voudrait publier avant le second tour de scrutin du 7 juillet la nomenclature et classification des fauteuils roulants et assimilés, ainsi que l'arrêté de tarification qu'elle a élaboré. La DSS maintient son principe de Prix Limite de Vente au-delà duquel aucun remboursement n'est possible, tout en prévoyant de tels PLV par type de fauteuils (manuels actifs, ou de confort, à motorisation électrique, avec lift, etc.). « Ce serait tout ou rien, commente Nathalie Creveux, secrétaire générale de l'Upsadi. La DSS dit qu'elle a fait des efforts, avec une rallonge sur le budget et le relèvement des PLV. » Rallonge obtenue en transférant les crédits prévus pour la prise en charge des fauteuils loués qui seraient intégralement à la charge des assurés sociaux. Selon les estimations des 3 organisations, 40% des actuels utilisateurs de fauteuils roulants sortiraient avec le nouveau système de tout remboursement en cas de renouvellement, et la facilitation du processus global d'acquisition d'un matériel adapté ne serait pas effective.

<https://www.yanous.com/news/actualite/actualite2406.html>



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



GEROSCOPIE.FR

4 juillet 2024

Gérosco pie

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU GRAND ÂGE

04/07/2024 - Projets d'arrêtés 16951 Remboursement des fauteuils roulants : un marché de dupes ?

La location des fauteuils roulants par les personnes âgées pourrait être sacrifiée pour financer l'achat de fauteuils roulants par les personnes en situation de handicap, et encore, pas tous les fauteuils.

Le remboursement intégral de tous les fauteuils roulants avait été promis en avril 2023 par Emmanuel Macron lors de la dernière Conférence nationale du handicap puis confirmé par Gabriel Attal lors de son discours de politique générale du 30 janvier dernier. Ou en est-on ?

Dans un communiqué commun du 2 juillet, titré « Bâclée, la réforme du remboursement intégral des fauteuils roulants est mort-née », les syndicats des prestataires de santé à domicile Fedepsad, UNPDM et Upsadi expliquent avoir été convoqués le 1er juillet par le ministère de la Santé « dans l'urgence » avec l'ensemble des parties prenantes pour s'entendre annoncer que l'administration mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation et que le ministère aurait décidé « de publier en urgence les textes non aboutis, d'une réforme bâclée qui sera inapplicable et inopérante », écrivent-elles. Pour résumer, ces textes (projets d'arrêtés ministériels de nomenclature et portant avis tarifaire -dont Gérosco pie ne dispose pas) aboutiraient à « sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à nos aînés en perte d'autonomie, supprimant de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat ». Avec, à la clé, « la destruction de milliers d'emplois non délocalisables avec pour conséquence la disparition du service aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ».

Il s'agit pour la Direction de la sécurité sociale (DSS) de pallier l'absence de financement correspondant à cette promesse politique. « Quel gâchis ! », concluent les fédérations, pour qui malgré tout « la réussite de cette réforme est encore possible » : elles en appellent au président de la République « qui peut encore surseoir à cette publication inappropriée ».

<https://www.geroscopie.fr/remboursement-des-fauteuils-roulants-un-marche-de-dupes--idm-41-ids-32411>

 UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



GEROSCOPIE.FR

5 juillet 2024

Géroscopie

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU GRAND ÂGE

Fauteuils roulants : l'Elysée stoppe une « réforme bâclée »



Les prestataires de santé à domicile en avaient appelé au président de la République pour surseoir à une publication « inappropriée ». Il les a entendus.

L'Elysée a été prompt à réagir à l'alarme des trois syndicats des prestataires de santé à domicile Fedepsad, UNFDM et Upsadi sur le marché du dupe qui s'annonçait : la location des fauteuils roulants, surtout par les personnes âgées, ne serait plus remboursée en contrepartie du remboursement de leur achat, surtout par les personnes en situation de handicap (et encore pas tous les fauteuils).

L'Upsadi a appris que l'Elysée a finalement renoncé à son passage en force et ne va pas publier ce texte en urgence avant le second tour des élections législatives - l'Union vient de le faire savoir à Géroscopie.

Il faut dire que le remboursement intégral de tous les fauteuils roulants était une promesse d'Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023 et que Gabriel Attal l'avait reprise lors de son discours de politique générale du 30 janvier dernier. On suppose que la concertation entre la Direction de la Sécurité sociale et les professionnels du secteur va reprendre...

<https://www.geroscopie.fr/fauteuils-roulants-l-elysee-stoppe-une-reforme-baclee-idm-0-ids-32421>

 **UPSADI**
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



LE MONITEUR DES PHARMACIES.FR

5 juillet 2024

LE MONITEUR des pharmacies

Fauteuils roulants : reportée mais pas annulée, la réforme irrite pharmaciens et associations

C'est une promesse du président de la République Emmanuel Macron, annoncée lors de la conférence nationale du [handicap](#) en avril 2023 : les [fauteuils roulants électriques](#) et manuels devraient être remboursés, sans reste à payer pour les usagers, d'ici la fin de l'année. Deux arrêtés ministériels devaient paraître cette semaine pour fixer les modalités de ce remboursement intégralement pris en charge par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et les complémentaires santé. « Nous nous y sommes fermement opposés. Finalement, la publication de ces arrêtés est reportée à l'examen du prochain gouvernement », a assuré le président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Philippe Besset.

Baisser le financement de la location pour rembourser les fauteuils électriques

La Direction de la sécurité sociale (DSS) veut diminuer drastiquement le financement de la location de fauteuils roulants manuels, afin de financer le remboursement des fauteuils roulants électriques. « C'est aberrant », juge Philippe Besset. Même son de cloche du côté de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO). Dans une lettre ouverte aux pharmaciens, son président Pierre-Olivier Variot dénonce la volonté du ministère de la Santé de moins bien rembourser les fauteuils roulants et de baisser leur prix de vente, « ce qui aura des effets désastreux sur la qualité et la durabilité de ces matériels qui bénéficient à plusieurs centaines de milliers de personnes, de manière temporaire ou permanente. »

Une mesure bâclée ?

La réforme suscite également l'indignation des syndicats des prestataires de santé à domicile. Dans un communiqué paru le 2 juillet, la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI s'opposent à cette mesure « bâclée » et « inapplicable » : « sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à [nos aînés](#), en perte d'autonomie, supprime de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat. »

Le projet est donc reporté mais pas enterré, prévient Philippe Besset : « On gagne un peu de temps pour réétudier le sujet avec le prochain gouvernement. On reste pleinement mobilisés sur cette question. »

<https://www.lemniteurdespharmacies.fr/actu/actualites/actus-socio-professionnelles/fauteuils-roulants-reportee-mais-pas-annulee-la-reforme-irrite-pharmacien-et-associations.html>



VPH

Résultats actions Relations presse - juillet



HOSPIMEDIA.FR

5 juillet 2024



Équipement

Les discussions autour de la réforme des fauteuils roulants se poursuivent

Alors que les prestataires de santé à domicile s'inquiètent d'une finalisation précipitée de la réforme du remboursement des fauteuils roulants, le ministère délégué aux Personnes âgées et Personnes handicapées tempère. Les discussions avec toutes les parties prenantes se poursuivent, indique-t-il, malgré le contexte politique incertain.



L'arrêté de nomenclature et celui portant avis tarifaire ne seront pas publiés dans les prochains jours, assure le ministère. (SPL/BSIP)

La réforme du remboursement des fauteuils roulants n'est pas forcément loin d'aboutir "mais il faut prendre le temps de retravailler dans le détail", estiment les prestataires de santé à domicile. L'ensemble des parties prenantes ont été convokées le 2 juillet par la Direction de la sécurité sociale, soit les fabricants, les prestataires de santé à domicile (Psad) et les associations d'usagers. Dans un communiqué d'orientation lancé la fois dernière, la Fédération nationale des caisses à domicile, l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux et l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (Upsadi) se sont inquiétées d'une publication précipitée de l'arrêté de nomenclature et de celui portant avis tarifaire. "Après plus de deux ans de négociations d'une réforme votée par le président de la République et attendue par les usagers, l'administration a annoncé qu'elle mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation, indiquent-ils. Le ministère aurait décidé de publier en urgence les textes non aboutis d'une réforme bâclée qui sera inaplicable et incomplète."

Il n'en est rien, assure le 5 juillet à Hospimedia le ministère délégué chargé des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Les discussions se poursuivent et les textes réglementaires ne paraîtront pas avant le deuxième tour des élections législatives ce 7 juillet, précise-t-il. Et ce, pour affiner le projet et proposer des ajustements tardifs, y compris pour les distributeurs. Selon le ministère, les industriels sont favorables à la réforme, alors que les représentants des usagers sont plus partagés en fonction des organisations. Quant à l'opposition des Psad, elle est également connue.

Quel avenir pour la réforme ?

"La Direction de la sécurité sociale nous a dit ne pas souhaiter perdre le travail de ces dernières années, écrit Nathalie Creveaux, déléguée générale de l'Upsadi. Un travail d'immense, reconnaissent les prestataires, même si ils redoutent l'absence de réelles concessions. Les Psad non plus ne veulent pas repartir de zéro, mais ils ne souhaitent pas prendre le risque de publier un texte non abouti, poursuit Nathalie Creveaux. 'Je ne dis pas que c'est un exercice facile. Toute la difficulté est d'arriver à une réforme juste, qui répond au besoin des personnes et qui ne crée pas d'effet d'autisme.' Les représentants 'ont fait des contre-propositions réalisistes afin de rendre la réforme opérationnelle et soutenable économiquement', soulignent les trois fédérations dans leur

communiqué. Ces dernières sont restées lettre morte. Nous demeurons résolus aux côtés des usagers que nous accompagnons au quotidien pour faire aboutir une réforme juste et équilibrée."

Tant que le Gouvernement actuel gère les affaires courantes, les travaux vont la poursuivre, précise encore le ministère chargé des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Quelle que soit sa composition à compter du 6 juillet, il appartient au prochain Gouvernement de prendre une décision concernant la réforme du remboursement des fauteuils roulants, souligne-t-il. Celle-ci a un coût important et son budget a encore été abondé le 2 juillet pour répondre aux inquiétudes des distributeurs, indique encore le ministère.

Craindes sur le prix limité de vente

Les représentants des Psad font part de plusieurs griefs à l'encontre de la réforme telle qu'elle leur a été présentée le 2 juillet. Les fédérations pointent notamment la modification du cadre de la location de courte durée, qui pénaliserait les personnes âgées en perte d'autonomie et entraînerait un risque de reste à charge, ainsi que la nouvelle classification des fauteuils roulants. Celle-ci catégorise les équipements en leur associant un prix de vente et de revient. Mais elle permet de contenir les dépenses. Nathalie Creveaux, déléguée générale de l'Upsadi, affirme que les industriels réalisent par les prestataires de santé montre que seulement 60% des fauteuils roulants sont intégrés dans les prix de la nouvelle classification. Globalement, les représentants du secteur craignent une remise en cause de l'équilibre économique, voire de la survie des entreprises, et plaident pour le maintien des emplois dans la filière.

<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20240705-equipement-les-discussions-autour-de-la-reforme-des>



Nos adhérents dans la presse

NOS ADHERENTS DANS LA PRESSE

Résultats actions Relations presse - mai



LE REVEIL DU MIDI.FR

12 MAI 2024

Le Réveil du Midi

JOURNAL D'INFORMATION GÉNÉRALE ET POLITIQUE HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

Journée internationale des infirmières : le quotidien d'une infirmière prestataire de santé

Temps de lecture 1 min 20 sec | Dimanche 12 Mai 2024

PUBLIER UNE ANNONCE LÉGALE
CONSULTER LES ANNONCES LÉGALES



Emilie Simonet, infirmière prestataire de santé

photo © tous droits réservés

Ce dimanche 12 mai, pour la journée internationale des infirmières, nous avons décidé de vous présenter le quotidien d'une infirmière prestataire de santé. Le temps d'une demi-journée, nous avons suivi Émilie Simonet, infirmière prestataire de santé depuis 2 ans chez Bastide Médical.

<https://www.lereveildumidi.fr/soci%C3%A9t%C3%A9/internationale-des-infirmi%C3%A8res-le-quotidien-d-%E2%80%99une-infirmi%C3%A8re-prestataire-de-sant%C3%A9>



NOS ADHERENTS DANS LA PRESSE

Résultats actions Relations presse - juin

LES ECHOS.FR

17 JUIN 2024



LesEchos.fr

lundi 17 juin 2024 - 00:00 Europe/Paris
381 mots - 2 min

LE:LECOF-PME-REGIONS:OCCITANIE
LE:LESECHOS.FR

Santé : Bastide remporte un marché de vente de lits médicalisés auprès de la centrale d'achat du Resah

Le réseau des acheteurs hospitaliers a confié au groupe gardois, spécialiste des prestations de santé à domicile, un marché de vente de lits médicalisés estimé à 8 millions d'euros.

Spécialiste de l'assistance médicale à domicile, Bastide Médical, basé à Caissargues, dans le Gard, a annoncé le 5 juin avoir remporté un marché de vente de lits médicalisés pour les Ehpad et les centres hospitaliers auprès de la centrale d'achat public du Resah, le réseau des acheteurs hospitaliers. Le montant global du marché, qui s'étale sur une durée de quatre ans, est estimé à 8 millions d'euros. « Il nous permet d'étoffer notre offre dans le secteur médico-social », précise Mikaël Durand, directeur médico-technique et grands comptes publics du groupe.

Pour le déroucher, Bastide s'est associé aux Ateliers du Haut Forez (Loire), un fabricant de lits et de meubliers destinés à l'aménagement des chambres des établissements médicaux. « Nous sommes complémentaires avec les Ateliers du Haut Forez qui sont des industriels. Ils se concentrent sur le produit et nous sur les services, comme le choix de bons dispositifs médicaux, la formation à l'usage, la gestion et la maintenance », explique Mikaël Durand.

Approche globale

« C'est la première fois que Resah retient à la fois un industriel français et un prestataire de santé à domicile qui va apporter aux établissements et aux patients un accompagnement médico-technique, complète-t-il. La centrale d'achat public a décidé non pas de se concentrer uniquement sur le produit mais d'avoir une approche globale. »

Le groupe Bastide Médical est déjà titulaire de plusieurs marchés auprès de la centrale du Resah, « dans les domaines de la fourniture de dispositifs, de la prestation, de la maintenance sur diverses thématiques : transfert, hygiène, prévention de l'escarre... », énumère Mikaël Durand.

Créé par Guy Bastide en 1977 et dirigé aujourd'hui par Vincent Bastide, le groupe éponyme emploie plus de 4.000 salariés et a réalisé 500 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022-2023. Présent à travers neuf pays, Bastide est coté en Bourse depuis 1998. Sur le premier semestre 2023-2024, l'entreprise a engrangé un chiffre d'affaires de l'ordre de 265 millions d'euros.





Articles à paraître

Article à paraître

Autre article à paraître



NUTRITION ET ENDOCRINOLOGIE

Interview réalisée en début d'année, parution reportée à plusieurs reprises





Interviews à venir

Interviews à venir

Interviews à venir



En recherche d'un correspondant diabète à l'Île de la Réunion.



Il est toujours intéressé pour échanger avec un porte-parole sur les fauteuils roulants et les annonces gouvernementales sur la prise en charge.

handicap.fr

Elle demande des propositions selon les prochaines annonces sur la prise en chargé des fauteuils roulants

